

Beauvais Triathlon

Beauvais
LE CŒUR DE L'OISE

Week-end Triathlon

Beauvais - Plan d'eau du Canada

13 et 14 juin 2020

Samedi 13 Juin :

- 9h30 : S (individuel et relais)
- 12h00 : XS (individuel et relais)
- 14h30 : M
- 17h30 : Courses Jeunes
- Remise des récompenses du XS et du S : 13h30
- Remise des récompenses du M et Jeunes : 19h

Dimanche 14 Juin :

- 10h00 : Triathlon L (individuels et relais). A partir de 2002,
 - 10h00 : Vague féminines
 - 10h10 : Vague hommes et relais
- 10h45 : Triathlon S en contre la montre par équipe
- 18h00 : remise des récompenses

Réglementation TRIATHLON Longue Distance

Préambule : La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement. Les épreuves sont organisées suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon en vigueur.

Article 1 : inscriptions

- L'épreuve LD est ouverte aux licenciés FFTRI et aux non licenciés muni d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an. Ouvert à partir de la catégorie junior (soit à partir de 2002)
- L'épreuve est limitée à **600 dossards en individuel et à 50 équipes**
- L'épreuve peut se faire en individuel ou en relais (équipe de 2 ou 3 personnes)
- Inscription via le lien suivant : <https://inscriptions-teve.fr/triathlon-de-beauvais-2020>
- **Frais d'inscription en ligne à la charge du triathlète ; début des inscriptions le 1 novembre.**
- **Attention, tarifs différents selon la date d'inscription !!!**

TARIFS			
En Individuel	Licencié FFTRI	Du 1/11/2019 au 29/02/2020	80 euros
		A partir du 1/03/2020	100 euros
	Non Licencié - Pass compétition	Du 1/11/2019 au 29/02/2020	80 euros + Pass-journée
		A partir du 1/03/2020	100 euros + Pass-journée
En relais (prix par équipe)	Licencié FFTRI	Dès le 1/11/2019	90 euros
	Non Licencié - Pass compétition	Dès le 1/11/2019	90 euros + Pass-journée

(frais d'inscription en ligne à la charge du triathlète)

Article 2 : annulation

- Les annulations ne pourront se faire uniquement sur présentation d'un document justifiant l'impossibilité de participer, et ce jusqu'à la **date du 17 mai 2020**. L'organisation conservera néanmoins la somme de 15 euros pour les frais engagés.
- Au-delà du 17 Mai 2020, aucun remboursement ne sera possible.

Article 3 : accès au parc à vélo

Cf plan en Annexes

Article 3 : retrait des dossards

	En Individuel		En Relais	
Samedi	Lieu	Plan d'eau (côté course)	Lieu	Plan d'eau (côté course)
	Horaires	17H30 /19H30	Horaires	17H30/19H30
Dimanche	Lieu	Plan d'eau (côté course)	Lieu	Plan d'eau (côté course)
	Horaires	7h30	Horaires	7H30

Attention : pour retirer les dossards des relais :

- *Soit l'ensemble de l'équipe est présente,*
- *Soit un membre de l'équipe se muni des documents de l'ensemble de l'équipe :*
 - *Pour les licenciées FFTRI : la licence fédérale*
 - *Pour les licenciés d'une autre fédération : pass journée signé ainsi que la licence approprié à la discipline*
 - *Pour les non licenciés : pass journée signé ainsi que certificat médical de la discipline réalisée*

Article 4 : Réglementation du parc à vélo

- Dépose du matériel : dimanche matin, vérification par le corps arbitral
- Horaires d'ouverture : dimanche matin de 8h30 à 9h40
- Spécificité : 2 tentes de changement (garçons/filles) à disposition
- Plan du parc et sens de circulation : cf annexe

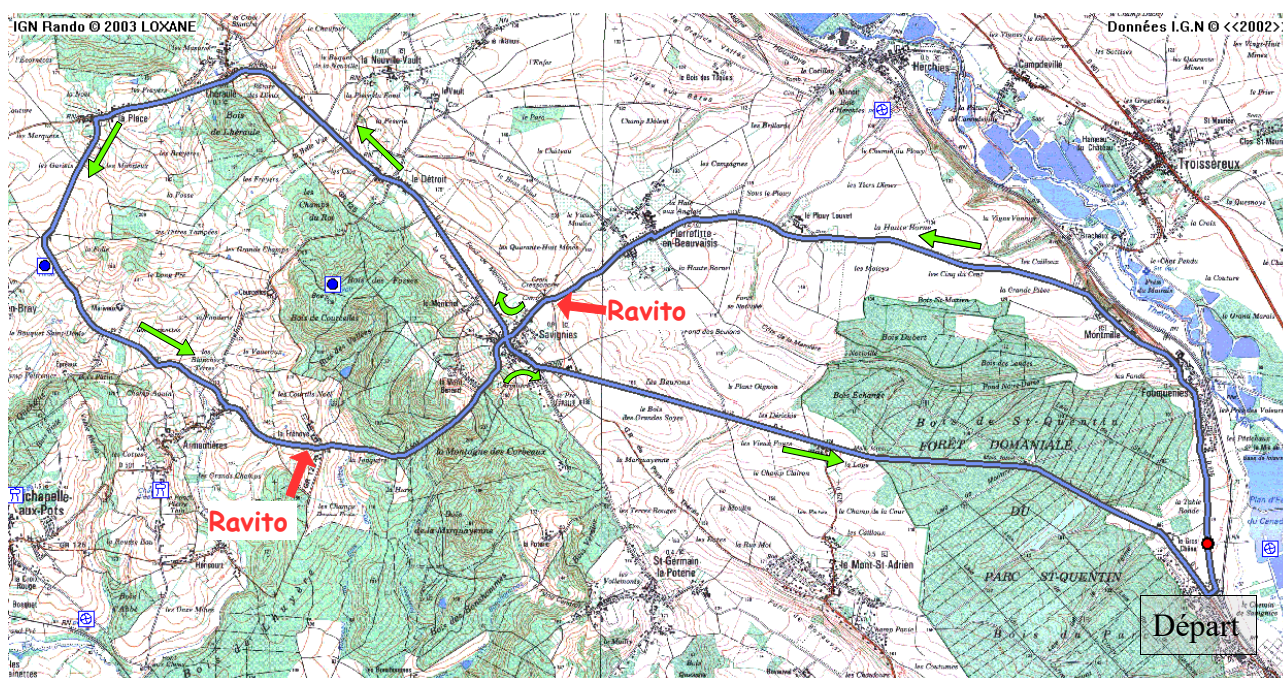
Article 5 : Natation

- Distance : 1,9 km
- Parcours : la natation s'effectue en plan d'eau selon le parcours ci-dessous (sous réserve de modification éventuelle par l'organisateur). Attention, le départ natation se trouve à environ 500m du parc à vélo. « La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à **16°C** et la partie natation sera annulée si la température de l'eau est inférieure ou égale à **12°C** », Bonnet obligatoire, fourni par l'organisation.
- Horaires : départ à 10h00 pour la vague des féminines
départ à 10h10 pour la vague des hommes et des relais
- Heure limite à la sortie du parc : 11h30 au delà il sera « Hors course » et ne pourra continuer l'épreuve.

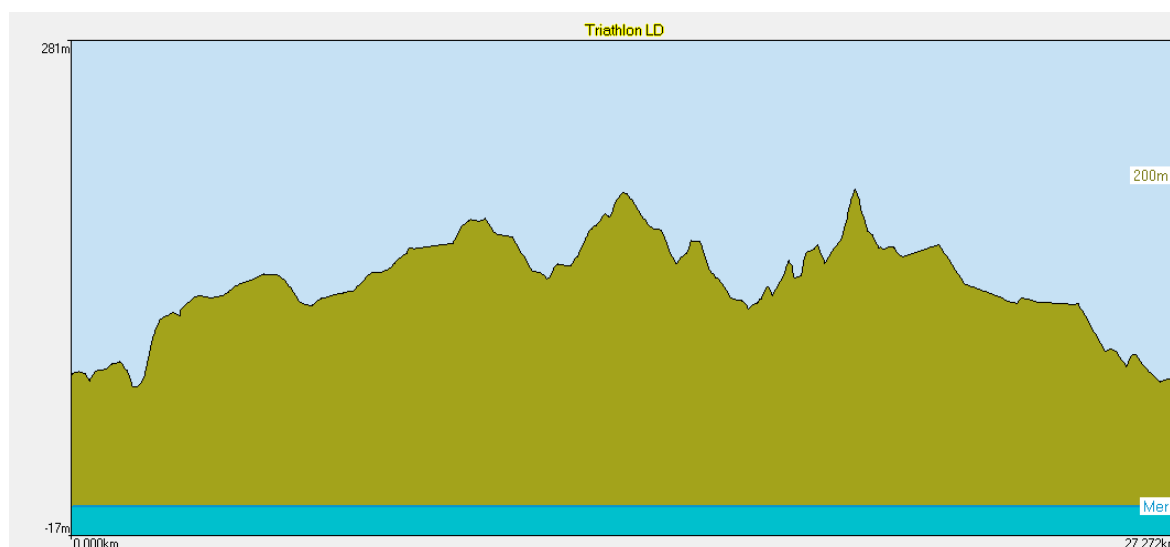


Article 6 : Vélo

- Distance : 85 km en 3 boucles
- Heure limite à l'entrée du parc pour le retour : 15h30. Au delà de cette horaire, le triathlète sera mis « Hors course ».
- Parcours : boucle en forme de 8, se croisant à Savignies. Alternance de portions plates et de portions vallonnées. 2 côtes majeures situées au km 2 (montmille) et au km 18 (mont Bénard). Attention, 900m de dénivelé positif.



- Profil du parcours vélo (à titre indicatif) :



- Sécurité :

- Le respect du code de la route s'applique. La circulation n'est pas fermée. Les voitures peuvent circuler uniquement dans le sens de la course.
- Le **drafting est interdit** (cf réglementation FFTRI).
- Le parcours est jalonné par des signaleurs, postés aux carrefours pour votre sécurité. Les triathlètes se doivent de les respecter, et de respecter leurs ordres. En cas de non-respect, l'organisateur se donne le droit de disqualifier le concurrent concerné. Des arbitres circuleront sur l'ensemble du parcours.
- Deux **points de ravitaillements** sont présents sur le parcours au niveau de la commune de Savignies.
- Des secours seront basés à Savignies.
- **Il est à noter que le passage à niveau, proche de l'aire de transition, se fermera à 14h10 pour le passage d'un train (soit après 4h de course).**

Article 7 : course à pied

- Distance : 21 km en 3 boucles. Un collier sera donné à la fin de chaque tour.
- Heure limite à l'arrivée : 18h30. Au delà de cette horaire, le triathlète sera mis « Hors course ».
- Parcours : boucle autour du plan d'eau. Plat. Cf carte (sous réserve de modification par l'organisateur).
- Ravitaillement : 3 par boucle.



Article 8 : Pénalités

- Réglementation FFTRI en vigueur
- **Pénalty box** : en cas de carton bleu, le triathlète devra effectuer sa pénalité dans une box (cf plan course à pied), pour une **durée de 5 minutes**.
- **Zone de propreté** : sur chaque ravitaillement, une zone de propreté est installée afin d'y déposer ses déchets. Tout concurrent se débarrassant de ses déchets en dehors de cette zone sera sanctionné.

Article 9 : grille de prix (à venir)

Article 10 : les relais

- Pour rappel, une équipe est constituée de 2 ou 3 athlètes.
- La réglementation est la même que pour les individuels
- Une puce est fournie pour l'ensemble de l'équipe. Le passage du relais se fait par le biais de cette puce, dans le parc à vélo, à l'emplacement numéroté. Elle est portée par chacun des relayeurs sur sa cheville gauche.

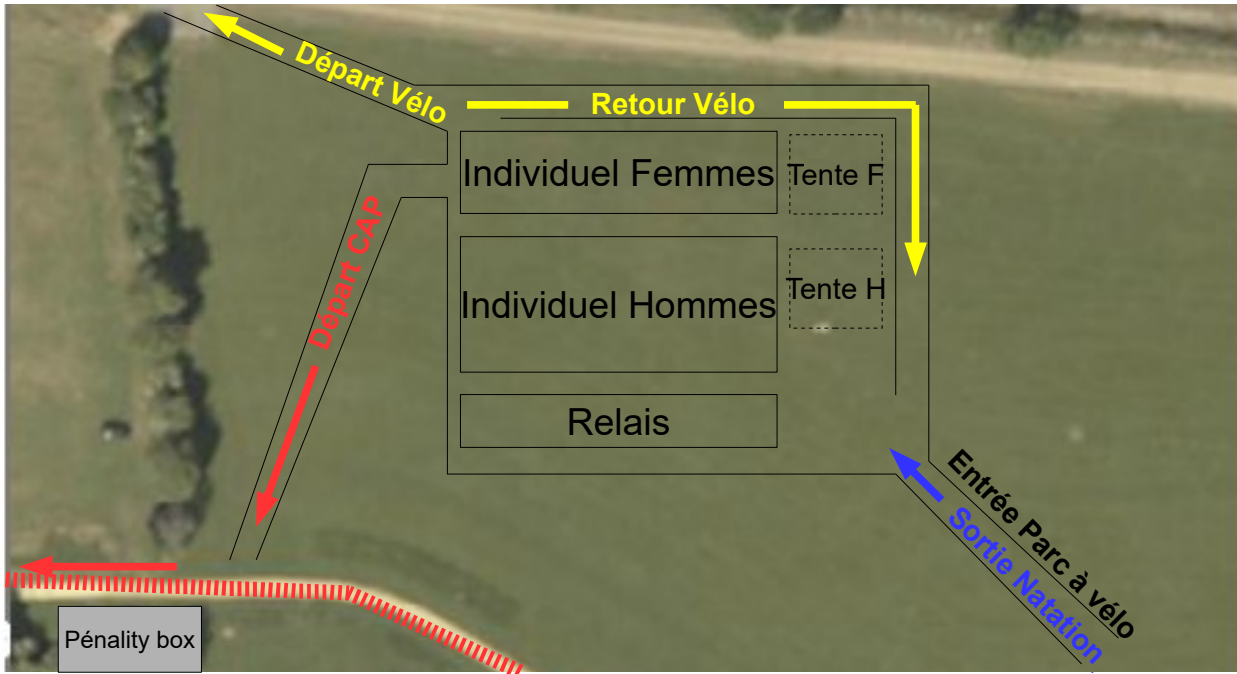
Article 11 : droits d'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Triathlon de Beauvais 2020, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Annexes

- Plan du parc à vélo, sous réserve de modification par l'organisateur



-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

- Puce :

Durant l'épreuve les athlètes devront porter la puce électronique de l'organisation. La puce devra être restituée à l'organisation au passage de la ligne d'arrivée. Toute puce endommagée ou perdue sera facturée 40€ à l'athlète concerné.